

COVID-19 ET MONDE PROFESSIONNEL

Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire sur le travail? (3)

RAPPEL DES FAITS Depuis plus d'un an, la gestion de l'épidémie menace et abîme les conditions de travail, nous obligeant à repenser notre rapport au monde professionnel.

MENACES SUR NOS VIES ET NOTRE AVENIR

Muriel Prévot-Carpentier
Maîtresse de conférences,
université Paris-VIII
Vincennes-Saint-Denis

La crise a été niée plusieurs semaines et le couperet du confinement du 17 mars 2020 s'est abattu d'un coup. Il y a eu un effet de sidération, nous avons pu croire que, mis face à leurs fragilités potentielles, les humains seraient indistinctement préservés. Très vite, deux grandes populations se sont distinguées : ceux qui télétravaillent et ceux qui ne peuvent pas, soit parce que cela leur est refusé, par manque de confiance, besoin de contrôle, soit parce que leur métier n'est pas « télétravaillable ». Les soignant·e·s ont alors été héroïsés, applaudis tous les soirs à 20 heures, mais de leur travail et de ses conditions a-t-il été réellement question ? Pas suffisamment pour que notre pays estime devoir les améliorer, ces conditions.

Les régulations sont venues de ces travailleurs de première ligne, de collectifs se réorganisant dans les hôpitaux et les Ehpad, mais le temps a passé et, à l'aube du troisième confinement, plus d'héroïsation, pas de grand projet politique pour renforcer le secteur de la santé et des soignant·e·s qui sont renvoyés à leurs propres moyens de se débrouiller, de faire face. Telle cette jeune élève infirmière à Verdun exerçant en réanimation Covid-19 qui ne peut pas rentrer voir sa fille de 4 ans car elle vit avec ses parents dont l'un atteint de cancer, qu'elle refuse de mettre en danger. Anecdote ?

Les vies sont toutes anecdotiques vues de loin, mais ce sont ces vies dans leurs parcours biographiques singuliers qui, ensemble, font société. Alors quels dégâts à venir pour une société comme la nôtre qui confronte les personnes à des situations encore inimaginables il y a un an ? Quels dégâts de l'instauration de toutes ces lignes de partage entre : télétravailleurs/non-télétravailleurs ; essentiels/non-essentiels ; visibles/invisibles ; livrés à domicile de tout ce qu'il est possible de livrer par tous les temps/livreurs exposés au virus, sous contraintes temporelles, en camion ou à vélo qu'il neige ou qu'il vente ; etc. Les conditions de travail, ce sont ces conditions qui existent par l'activité des personnes, ces conditions qui les façonnent physiquement et psychiquement jusqu'à leur faire sentir dans leur chair des sentiments tels que : l'injustice, le refus de reconnaissance de leur dignité, voire la répulsion que me rapportait un livreur envers celui ou celle qui entrouvre la porte ne disant pas même « bonjour » et voulant une livraison plus que « sans contact », exempte de toute parole, tout regard,

c'est-à-dire finalement exempt de respect pour autrui, son semblable. Sans tomber dans ces situations d'outrance pour l'humanité, comment vivent les télétravailleurs ? A l'arrêt brutal d'une certaine frénésie pendant le premier confinement a succédé la lassitude d'une vie vouée au travail, fonctionnalisée, où la coprésence est effacée. Même la visioconférence, du fait de l'attention flottante qu'elle favorise, met à distance ceux avec lesquels est censé s'établir le contact. Ils manquent à tous les travailleurs ces temps de rien, ces temps interstitiels que forment les passages dans différents lieux, le café pris au comptoir, ces moments sociaux qui sont source d'énergie car de diversité, ces moments qui donnent de l'épaisseur au temps et de la variété à vivre. Un grand projet nous manque pour fixer un horizon à cette période où ne peut se dessiner clairement l'avenir. Un projet où l'on pourrait considérer autrui comme son semblable dans la ville et dans l'entreprise, où la démocratisation gagnerait du terrain, de la société au travail. ■

LA DÉFINITION DU TRAVAIL EST MISE EN QUESTION

Aurélien Catin
Écrivain, membre de Réseau Salariat et auteur

La crise que nous traversons rend plus anxiogène encore l'impasse dans laquelle le capitalisme nous entraîne. Le travail tel qu'il est défini par la classe dirigeante est à l'origine d'une désintégration sociale qui menace de s'aggraver avec la succession des catastrophes économiques, environnementales et sanitaires. Pour autant, nous ne devons pas nous laisser accabler par l'inconséquence de ceux qui prétendent nous gouverner. Nous pouvons reprendre le dessus en nous mettant d'accord sur un point : notre travail, les conditions dans lesquelles nous le faisons, ses finalités et la rémunération que nous en tirons ne sont pas des sujets qui peuvent être abandonnés à une poignée de dirigeants.

Qui décide en la matière ? Si ce ne sont pas les travailleurs eux-mêmes à travers des institutions démocratiques, notre désir de changement sera sans effet. La pandémie précipite les conflits. Sur le terrain social, nous voyons se multiplier les plans de licenciement, les dérogations au droit protecteur et les attaques contre les services publics. Des secteurs entiers de l'économie sont laissés sur la touche, comme dans la culture où artistes-auteurs, intermittents, microentrepreneurs et vacataires sont suspendus aux annonces officielles. La situation des

permanents n'est pas plus sûre car les structures qui les emploient sont menacées de disparition. Financièrement usés, tenaillis par la douleur d'être séparés du public, une partie des travailleurs du secteur culturel exigent la réouverture des lieux de diffusion. Cette attente légitime ne saurait faire oublier que la situation était déjà tendue avant la pandémie. Nous sommes nombreux à nous détourner de nos milieux professionnels et à dénoncer ce que la logique du profit fait de nos métiers. Dans de telles conditions, nous ne pourrons pas nous contenter d'un « retour à l'anormal ».

La litanie des couvre-feux-confinements nous épouse, mais elle accélère une prise de conscience : en tant que travailleurs, nous ne devrions pas dépendre de la dynamique instantanée de marchés. Si notre salaire est attaché à notre poste de travail, une défaillance de notre entreprise nous met en danger. Si notre revenu dépend de notre bénéfice, un effondrement de l'activité marchande nous condamne et nous empêche de nous projeter au-delà de l'urgence matérielle. Ainsi, l'une des grandes batailles à venir sera de détacher le salaire de l'emploi, ou du bénéfice dans le cas des indépendants. Pour cela, nous pourrons compter sur des institutions dont la portée transformatrice est patente : l'assurance-chômage et le régime général de la Sécurité sociale mutualisent la valeur pour affecter du salaire à des travailleurs hors de l'emploi. Le statut des fonctionnaires attribue une qualification aux personnes et leur donne un droit à carrière.

À travers ces outils, la définition du travail est mise en question. C'est tout l'intérêt du « salaire à la qualification personnelle » théorisé par Bernard Friot et repris sous le nom de « garantie économique générale » par Frédéric Lordon. Ces propositions nous rappellent que la production et ses effets découlent de rapports politiques que nous pouvons transformer en donnant des droits inconditionnels aux travailleurs. De telles avancées nous permettront d'endurer les tempêtes. ■

Notre condition. Essai sur le salaire au travail artistique.
Riot Éditions, 2020.

DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DROITS

Clara Deville
Docteure en sociologie, membre du Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique - Épistémologie et sciences sociales

Alors que la crise sanitaire a mis au centre de l'attention politique et médiatique ceux dont on ne parle habi-

Débats & Controverses

tuellement que peu, des dispositions d'apparence généreuse ont été adoptées : octroi d'une prime de solidarité exceptionnelle durant le premier confinement et, plus récemment, maintien du versement des prestations sociales soumises à condition de ressources, dont le RSA (revenu de solidarité active), pour ceux qui n'auraient pas pu solliciter leur renouvellement, et ce, jusqu'au 30 avril 2021. En les regardant de plus près, ces mesures portent en elles des risques de renforcement des distances qui séparent les personnes les plus pauvres de leurs droits sociaux. D'abord parce que le maintien du versement des droits sociaux n'est bien que le maintien du versement, et non du droit en lui-même. Autrement dit, dès le fonctionnement ordinaire des administrations rétabli, ceux à qui on aura continué à verser le minimum social pendant l'état d'urgence verront leurs situations réexaminées.

Potentiellement, l'argent qui leur aura été versé leur sera redemandé. Nul doute que ces situations viendront alors grossir les chiffres de la fraude aux prestations sociales, alors qu'elles ne sont en réalité que la conséquence de mesures qui, à défaut de protéger les pauvres, sont destinées à faciliter le travail des administrations pendant la crise. Ensuite parce que ceux qui n'ont pas pu demander le renouvellement de leurs droits sociaux, ce sont surtout les plus fragiles, ceux pour qui les conditions d'accueil dans des administrations se transforment en autant de mécanismes de tri et de sélection avant même qu'ils ne puissent rencontrer un agent. La crise sanitaire a renforcé une tendance déjà à l'œuvre depuis quelque temps au sein des CAF (caisses d'allocations familiales) : suppression de l'accueil « tout-venant » au profit d'un accueil uniquement sur rendez-vous et

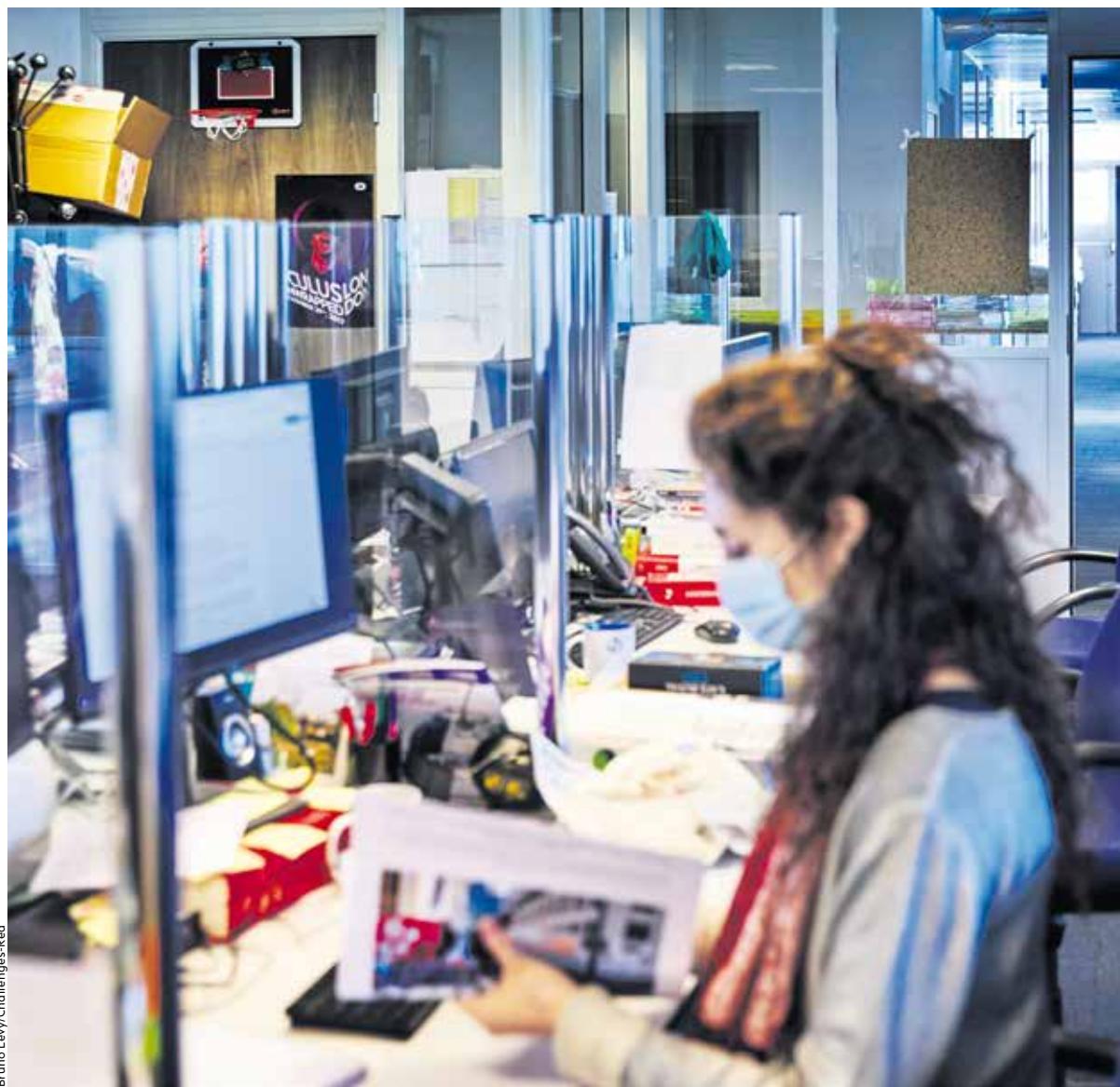
renforcement du recours aux outils dématérialisés. Ces mesures, rejoignant l'ensemble des gestes barrières préconisés pour lutter contre la pandémie, rendent complexe l'obtention d'un droit social, et ce, surtout pour ceux qui en ont le plus besoin. En effet, obtenir le

statut de bénéficiaire suppose de savoir se conformer aux normes administratives : prendre en charge une part du travail d'accès soi-même et sur Internet ou encore prendre rendez-vous en exposant clairement le motif de sa demande. Or, plus on descend dans la hiérarchie sociale et plus les demandeurs font l'objet de contrôles, de sanctions, ou encore de diverses formes de rappel à l'ordre. Ces expériences, en forgeant l'image d'un État social menaçant et inquiétant, entravent l'appropriation des normes administratives.

De plus, la dématérialisation et la fermeture des accueils limitent les contacts ordinaires avec des agents administratifs, ces contacts que les demandeurs nouent pour obtenir une attestation ou un formulaire et qui sont l'occasion de se familiariser avec les comportements attendus aux guichets. Ainsi, les mesures prises pour lutter contre la pauvreté par temps de crise sanitaire possèdent des caractéristiques propices à l'aggravation des inégalités d'accès aux droits. Les versements de prestations potentiellement réversibles ainsi que l'accueil au conditionnel éloignent les plus précaires de l'exercice de droits desquels ils sont pourtant titulaires. ■

« L'ART ET LA PAROLE SONT LES DEUX ORGANES DU PROGRÈS HUMAIN. »
ROMAIN ROLLAND

POURSUIVEZ LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR



Bruno Levy/Challenges/Réa

LA CHRONIQUE DE BARBARA ROMAGNAN



Olivier Corot

Des serpents dans les cartables

À près la vague #MeToo, sont arrivés #MeTooInceste et #MeTooGay. C'est heureux mais quelle tristesse ! Quel gâchis ! Quel scandale ! Quelle force et quel courage leur a-t-il fallu pour dire ce qu'ils ont subi, quand ils étaient enfants le plus souvent.

Quand ils trouvent la force d'en parler, c'est souvent à l'âge adulte. Notamment parce qu'il faut se sentir en sécurité et déjouer les ruses du cerveau qui fait «oublier» les traumatismes – pour rendre la vie supportable – sans pour autant en supprimer les conséquences traumatisantes. Certains parviennent plus ou moins à se réparer mais d'autres en meurent, la plupart restent très abîmés. Si cela se produit, c'est aussi parce que nous – les adultes – n'écoutes pas ou ne savons pas entendre ni comprendre les enfants qui l'expriment.

Dans la majorité des situations, cela se produit avant l'âge de 10 ans. C'est le fait d'un beau-père, d'un père, d'un frère, d'un oncle, souvent plusieurs fois. Parfois certains

Une fille sur 5 et un garçon sur 13 subit des violences sexuelles, dont la moitié est incestueuse.

membres de la famille comprennent ce qu'il se passe mais choisissent de ne rien dire pour protéger l'agresseur, se mettre de son côté, ne pas briser la famille, ne pas faire de vagues. L'enfant reste seul. Selon Muriel Salmona, psychiatre, spécialiste de la mémoire traumatique, 6,7 millions d'individus ont subi l'inceste en France. Une fille sur 5 et un garçon sur 13 subit des violences sexuelles, dont la moitié est incestueuse. Cela signifie que dans chaque école, dans chaque classe, ce sont environ 3 ou 4 enfants qui sont touchés directement. Donc, dans mes 4 classes avec des enfants âgés de 10 à 14 ans, statistiquement, 12 à 16 de mes élèves subissent ou ont subi des agressions sexuelles. Quand on y pense un peu, c'est vertigineux. En y pensant davantage, je me suis dit que c'était de ma responsabilité d'en parler avec mes élèves. En revanche, ce n'est pas de ma compétence. C'est pourquoi j'ai fait appel à l'infirmière et à l'assistante sociale de mon collège. Elles sont très réceptives et attentives aux élèves.

L'une d'elles est aussi investie dans une association qui œuvre contre ces violences faites aux enfants. Elle a même écrit un livre adressé et adapté aux enfants pour aborder avec eux ces sujets. Il s'intitule *Un serpent dans mon cartable* (1) et aborde de façon fine et délicate tous les soucis et drames que peuvent rencontrer les enfants. Ce serpent introduit dans le cartable de l'enfant, ce peut-être le décès d'un proche dont on ne leur parle pas, de la maltraitance (y compris par des pairs), du harcèlement, des violences et donc également des agressions sexuelles.

Avec leur aide, j'espère que nous parviendrons à faire sortir les serpents des cartables. ■

(1) Presses du Centre Unesco de Besançon, 2015.